



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 16 février 2021, à 19 h, centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M. Rafik Bourennani, vice-président  
M<sup>me</sup> Mélanie Crête, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration  
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Robert Paquin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Hélène Paradis, membre du conseil d'administration  
M. Alexy Vezeau, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Vanessa Webster, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Alain Guillemette, directeur général  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines  
M<sup>me</sup> Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières  
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques  
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

**SONT EXCUSÉES :**

M<sup>me</sup> Marny Bell, membre du conseil d'administration  
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Paméla Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport annuel
4. Questions du public
5. Ordre du jour de consentement
  - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
    - 5.1.1. Affaires découlant du procès-verbal
    - 5.2. Rapport de la direction générale
6. Points de décision



- 6.1. Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration
- 6.2. Plan d'effectifs 2020-2021
  - 6.2.1. Modification à la structure administrative du personnel d'encadrement
    - 6.2.1.1. Gestionnaire administratif, CFP Val-d'Or
    - 6.2.1.2. Coordonnateur, GIESS
  - 6.2.2. Modification au plan d'effectifs des professionnels
- 6.3. Désignation au comité de sélection
- 6.4. Calendriers 2021-2022
  - 6.4.1. Calendriers du secteur adultes (FP)
  - 6.4.2. Journées pédagogiques additionnelles
- 6.5. Établissement d'une école aux fins d'un projet particulier - École alternative Papillon-d'Or
7. Points de discussion et d'information
  - 7.1. Rapport des comités
    - 7.1.1. Comité de gouvernance et d'éthique
    - 7.1.2. Comité de vérification
    - 7.1.3. Comité des ressources humaines
  - 7.2. Suivi - Allocations et remboursement des frais des administrateurs
  - 7.3. Présentation - Projets d'agrandissement des écoles Sainte-Lucie et Sainte-Marie
  - 7.4. Présentation - Budget révisé 2020-2021
  - 7.5. Présentation - Analyse de la qualité de l'air des établissements
8. Questions diverses
9. Levée ou ajournement de la séance

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

En l'absence de public, la présentation du rapport annuel 2019-2020 n'a pas été effectuée.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

### **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA\_052-20-21

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée**

CA\_053-20-21

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune affaire découlant du procès-verbal n'est traitée.

CA\_054-20-21

### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général dépose son rapport qui inclut une attestation de conformité, un rapport d'activités et une reddition de compte des décisions prises en vertu du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs*.

### **POINTS DE DÉCISION**

CA\_055-20-21

### **RÈGLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit fixer par règlement ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la publication, le 13 janvier 2021, de l'avis public préalable à l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement remplace le Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances régulières du conseil des commissaires (RCC-001), le Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances régulières du comité exécutif (RCE-002) et le Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif (RCC-002);

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'abrogation du *Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif* (RCC-002) en intégrant son contenu au nouveau *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

DE PROCÉDER à l'abrogation du *Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances régulières du conseil des commissaires* (RCC-001) et du *Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances régulières du comité exécutif* (RCE-002);

D'ADOPTER le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*, document déposé en annexe sous la cote CA-20210216\_06.1, pour valoir comme si au long réité;

DE CONFIRMER que ledit règlement entrera en vigueur en date de la parution de l'avis public confirmant son adoption.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

3<sup>E</sup> SÉANCE

**PLAN D'EFFECTIFS 2020-2021**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL  
D'ENCADREMENT**

CA\_056-20-21

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, CFP VAL-D'OR**

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement établie par l'avis de décision DG-001-20-21 de la direction générale du 1<sup>er</sup> juillet 2020;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE procéder à l'ajout d'un poste de gestionnaire administratif au Centre de formation professionnelle Val-d'Or.

**Adoptée**

CA\_057-20-21

**COORDONNATEUR, GIESS**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation met en place une nouvelle plateforme pour la gestion des infrastructures scolaires (GIESS) permettant de maintenir un inventaire de l'ensemble des éléments composant nos bâtiments;

CONSIDÉRANT que le ministère développe également un nouvel outil d'inspection qui permettra de planifier l'entretien préventif de l'ensemble de nos actifs;

CONSIDÉRANT que les données recueillies à l'aide de ces nouveaux outils de gestion seront utilisées par le MEQ pour déterminer une part importante du financement accordé aux centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT l'importance d'implanter et de maximiser rapidement l'utilisation de ces outils;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Table régionale des services des ressources matérielles (TRSRM) en réponse au mandat qui lui a été confié par le Comité régional des directions générales (CRDG) de proposer une solution pour soutenir les centres de services scolaires de la région dans l'implantation de cet outil;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

No de résolution  
ou annotation

3<sup>E</sup> SÉANCE

D'AUTORISER la création d'un poste de coordonnateur, GIESS lorsque les conditions suivantes seront réunies :

- la tenue des consultations normalement requises par la direction générale lors d'une modification à la structure administrative du personnel d'encadrement;
- la conclusion d'une entente avec les centres de services scolaires des régions Abitibi-Témiscamingue et Baie-James permettant de partager cette ressource.

**Adoptée**

CA\_058-20-21

**MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel professionnel établi par l'avis de décision DG-024-19-20 de la direction générale du 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel pour l'année scolaire 2020-2021 pour le Service des ressources éducatives;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le plan d'effectif des professionnels 2020-2021 soit modifié et que le poste suivant soit ouvert :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (service)</i>	<i>% / heures</i>
Orthophoniste	Service des ressources éducatives	35 heures

**Adoptée**

CA\_059-20-21

**DÉSIGNATION AU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT qu'en certaines circonstances, un comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'attribution d'un poste de gestionnaire ou de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant la dotation du personnel* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit que, pour l'attribution d'un poste de gestionnaire, trois membres du conseil d'administration, dont la présidence, doivent faire partie du comité;



No de résolution  
ou annotation

3<sup>E</sup> SÉANCE

CONSIDÉRANT que ladite Politique prévoit que, pour l'attribution d'un poste de direction d'établissement, trois administrateurs doivent faire partie du comité;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite que le processus de sélection soit le plus efficient possible;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les administrateurs suivants soient désignés pour agir à titre de membres de comité de sélection pour les postes de gestionnaires et de directions d'établissement en fonction de leurs disponibilités :

- M. Rafik Bourennani
- Mme Mylène Gauthier
- M. Francis Lévesque
- M. Robert Paquin
- M. Alexy Vezeau

**Adoptée**

#### **CALENDRIERS 2021-2022**

CA\_060-20-21

#### **CALENDRIERS DU SECTEUR ADULTES (FP)**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres de formation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le calendrier scolaire des établissements doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou à défaut, celles établies par le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été tenues;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les calendriers scolaires 2021-2022 du Centre de formation professionnelle Val-d'Or (secteur centre) et du Centre de formation professionnelle Val-d'Or (secteur mines) soient adoptés tels que présentés.

**Adoptée**

CA\_061-20-21

#### **JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ADDITIONNELLES**

CONSIDÉRANT que la réussite éducative et la persévérance scolaire sont au cœur de la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;



No de résolution  
ou annotation

3<sup>E</sup> SÉANCE

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit atteindre les cibles déterminées par le ministère de l'Éducation et inscrites dans son Plan d'engagement vers la réussite en termes de taux de diplomation et de qualification;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de ces cibles requiert la mobilisation et la participation de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT que, pour créer cette mobilisation, l'ajout de journées pédagogiques supplémentaires au calendrier scolaire 2021-2022 est essentiel.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE deux journées pédagogiques soient ajoutées au calendrier 2021-2022 à la formation générale des jeunes et à la formation professionnelle;

QUE trois journées pédagogiques soient ajoutées au calendrier 2021-2022 à la formation générale des adultes.

**Adoptée**

CA\_062-20-21

**ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER - ÉCOLE ALTERNATIVE PAPILLON-D'OR**

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois d'assurer la réussite éducative de tous ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de l'école alternative Papillon-d'Or démontre que la très grande majorité des élèves inscrits à cette école réussissent selon un cheminement normal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* favorise la participation active des parents à l'école;

CONSIDÉRANT que l'implication des parents à l'école alternative Papillon-d'Or est un état de fait et une richesse à conserver;

CONSIDÉRANT le taux élevé de satisfaction des élèves, du personnel et des parents;

CONSIDÉRANT l'implication de l'école et de son rayonnement dans la communauté;

CONSIDÉRANT que l'école a besoin d'une stabilité pour poursuivre son développement et se concentrer sur la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que l'école est organisée dans le respect des paramètres de financement édictés par le ministère de l'Éducation;



CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été tenues.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois demande au ministre de l'Éducation, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, l'autorisation de maintenir, pour une période de cinq ans, l'école alternative Papillon-d'Or, sise au 970, rue Lévis, à Val-d'Or, aux fins d'un projet particulier.

**Adoptée**

### **POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Mme Hélène Paradis informe le conseil des sujets discutés lors de la rencontre du comité tenue le 2 février 2021 :

- Un premier suivi de la progression de la formation des membres du conseil sera effectué cette semaine par l'envoi d'un courriel individualisé.
- Mme Paradis mentionne aussi que nous allons procéder à une première évaluation du fonctionnement du conseil par l'envoi d'un sondage après la semaine de relâche.
- Les travaux au sujet du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs* se poursuivront lors d'une prochaine rencontre prévue en mars.

#### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Monsieur Alexy Vezeau indique que le comité s'est rencontré le 9 février 2021. Le comité a :

- reçu une présentation détaillée du budget révisé 2020-2021
- discuté de la procédure à mettre en place pour le remboursement des allocations et autres frais aux membres du conseil.
- débuté la révision de la liste des décisions prises par la direction générale dans la période du 8 février au 15 octobre 2020

Il précise que lors de la prochaine rencontre, le comité s'intéressera aux technologies de l'information.



### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Robert Paquin confirme que le comité des ressources humaines a tenu une rencontre le 11 février. Lors de cette rencontre, le comité a notamment :

- désigné la présidence du comité, établi ses règles de régie interne et son plan de travail.
- discuté des demandes de modification aux plans d'effectifs traités en début de rencontre.

### **SUIVI - ALLOCATIONS ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ADMINISTRATEURS**

M. Alexy Vezeau, président du comité de vérification, fait part des conclusions auxquelles le comité est arrivé relativement au versement des allocations et remboursement des frais aux membres du conseil.

Au sujet des allocations, il confirme qu'elles seront traitées par le Service de la paie. Les démarches sont en cours afin d'assurer le versement des allocations au cours des prochaines semaines.

Les autres frais seront traités conformément aux dispositions du Décret et de la Directive qui y est mentionnée. Un formulaire de réclamation, incluant des directives pour le remplir, est en préparation et sera transmis aux administrateurs dès qu'il sera complété.

### **PRÉSENTATION - PROJETS D'AGRANDISSEMENT DES ÉCOLES SAINTE-LUCIE ET SAINTE-MARIE**

M. Alain Guillemette, directeur général, présente aux membres du conseil les données de prévisions de clientèles pour les prochaines années et les critères requis pour déposer un projet d'agrandissement d'école au ministère de l'Éducation.

Il présente également la démarche qui a conduit à présenter des projets d'agrandissement pour les écoles Sainte-Lucie et Sainte-Marie.

### **PRÉSENTATION - BUDGET RÉVISÉ 2020-2021**

Mme Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente le sommaire du budget révisé 2020-2021 et explique les écarts des revenus et dépenses avec le budget original.



No de résolution  
ou annotation

3<sup>E</sup> SÉANCE

### **PRÉSENTATION - ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DES ÉTABLISSEMENTS**

M. Patrick Lortie présente le processus d'analyse de la qualité de l'air en cours dans les établissements du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet n'est inscrit au point Questions diverses.

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale